

Tarif:

Morges Région Tourisme Rue du Château 2 Case postale 55 1110 Morges Tél. +41 21 801 32 33 info@morges-tourisme.ch www.morges-tourisme.ch

## Conditions de locations des chalets 2025

Conditions et règlement pour les exposants Généralités :

Dans la mesure du possible, divers aménagements techniques (selon vos besoins) peuvent être commandées moyennant finances dans les délais

impartis, soit lors de la demande de location.

Les chalets peuvent être loués pour une durée de 3 jours au minimum, les tarifs sont les suivants :

- Petit chalet (3 x 2 m) : dès 400.—TVA incluse

- Grand chalet (6 x 2,2 m) : dès 700.—TVA incluse

- Montage et démontage en sus

Livraison en sus

- Pour les locations hors district, des frais de km et de déplacement des monteurs seront comptés.

**Emplacement:** Il doit être accessible par un camion et posé sur un sol

stable.

**Livraison:** Le chalet est livré et repris à l'emplacement par un

partenaire de Morges Région Tourisme.

Montage et démontage: Le chalet est monté, équipé et démonté uniquement

par l'équipe technique de Morges Région Tourisme.

**Electricité:** L'organisation est responsable des installations

électriques. Elles doivent correspondre aux normes en vigueur. Des contrôles peuvent être effectués. Dans le cas où ces normes ne seraient pas respectées, Morges Région Tourisme se réserve le droit de reprendre le

chalet.

**Sécurité:** L'organisateur est responsable de la sécurité du chalet,

il veillera à ce qu'il soit correctement refermé lorsque la

manifestation est terminée.

**Défense incendie:** Les matériaux de décoration devront être ignifuges. Des

contrôles peuvent être effectués.

Fumée: Il est interdit de fumer à l'intérieur du chalet.

**Installation intérieur:** Il est interdit de planter des clous, vis ou d'y effectuer des

travaux de peintures.

Nettoyage: L'organisateur est chargé du nettoyage intérieur et

extérieur du chalet. Il doit être rendu dans le même état

qu'à sa livraison.













Morges Région Tourisme Rue du Château 2 Case postale 55 1110 Morges Tél. +41 21 801 32 33 info@morges-tourisme.ch www.morges-tourisme.ch

Modalité de paiement : Le paiement s'effectue sous 10 jours à compter de la

signature du contrat de location. Une facture sera transmise par notre service de comptabilité après la

signature du contrat.

**Résiliation:** En cas de renonciation à utiliser le chalet après la

signature du contrat de location, le loyer reste acquis ou dû, à savoir : 30% si résiliation une semaine avant la manifestation, passé ce délai aucun remboursement ne

sera effectué.

Responsabilités: L'organisateur doit être assuré au moyen de son

assurance RC. Il est responsable de tous les dégâts occasionnés au chalet et causé par son utilisation. De plus, la manifestation doit posséder toutes les

autorisations nécessaires.











